Image not found or type unknown

procédure de sauvegarde SODEREV

Par **grimaldi69**, le **10/10/2012** à **19:45**

Bonsoir,

Je viens de recevoir le courrier de M Lecci Président de SODEREV m'informant de la procédure de sauvegarde de son entreprise.

Concrêtement que va t-il se passer ? (pouvons nous récupérer notre bien en pleine gestion ?)

Comment contacter les propriétaires des chalets du Galibier 1 et 2 à Valloire ?

Dans cette attente,

Cordialement,

C Grimaldi (hélas pas de Monaco)

Par **joelle69**, le **13/10/2012** à **10:07**

bonjour
nous sommes dans le même cas pour la résidence l'écrin des sybelles à la toussuire (maurienne)
une des personnes du conseil syndical de votre résidence est m terrier mais nous n'avons pas ses coordonnées, si vous les avez pouvez vous le contacter
nous avons tout intérêt à nous regrouper
veuillez trouver ci-dessous un lien
https://sites.google.com/site/gestionnairelagrange/

Par **LAGAIN**, le **13/10/2012** à **11:35**

Il est évident que dans l'affaire SODEREV, c'est LAGRANGE qui impose la SODEREV à la vente. Donc elle se doit d'assumer ses propres responsabilités. Ce ne sont pas les propriétaires qui ont choisi ce mauvais gestionnaire, mais LAGRANGE seule. Alors le copinage O.K. mais à condition que les propriétaires ne soient pas lésés.

Par **joelle69**, le **13/10/2012** à **12:30**

vous êtes de quelle résidence ?
IL FAUT SE REGROUPER D URGENCE

Par **LAGAIN**, le **14/10/2012** à **11:52**

Il est quand même surprenant que ce Monsieur LECCI était déjà le dirigeant de l'ancienne affaire SODEREV qui a déjà été mise en R.J.
LAGRANGE serait reparti avec (si ce n'est pas de la combine qu'est ce que c'est ?). A partir du moment où il avait mal géré une fois il ne pouvait plus prétendre être loueur une seconde fois, à moins d'être en complicité avec LAGRANGE, ce qui devient évident... Reparti en plus avec si peu de capital, et un membre de LAGRANGE dans le C.A. qui n'aurait pas eu les comptes ? Encore une fois plus que surprenant !
Pour moi le côté PRESTIGE de LAGRANGE ne se trouve pas dans son activité commerciale mais dans son rôle de VOLEUR auprès de gens qui ont fait confiance au vendeur de l'époque Mr SONTOT. Que devient il ?
J'aimerai savoir sa position par rapport à ses commentaires sur le côté rendement présenté lors de sa démarche commerciale.
Ne restons pas inactifs devant cette ANARQUE qui n'est pas la premièrfe de LAGRANGE.

Par **Flach62**, le **14/10/2012** à **13:31**

Bonjour à tous
Pour regrouper et échanger nos informations entre propriétaire en résidence de tourisme Soderev Lagrange de la Toussuire un forum à été créé:
http://lagrangelatoussuire.forumactif.org/
nous pouvons ainsi créé nos actions et en faire un suivi
n'hésiter pas à vous inscrire les post ne sont visibles que par les membres.
Completez également vos profils pour que l'on ai une bonne base de données
ouvert aux résidences: Les hauts de Comborciére / écrin des Sybelles / Les balcons des aiguilles

Par **botella**, le **22/10/2012** à **17:13**

Bonjour,

je suis propriétaire au chalet du Galibier et je viens de recevoir l'avis de declaration de créance. Je ne sais pas si certains d'entre vous ont contacté un avocat et si une action collective est possible. Si quelqu'un à plus de renseignement, merci de partager

bernard botella

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **Marc HORRY**, le **01/11/2012** à **15:50**

Bonjour à tous les propriétaires lagange qui ont reçu le courrier de mise en procédure de sauvgarde de SODEREV.

Je suis propriétaire à La Toussuire Les Hauts de Comborcières.
Je vais donc prendre contact avec mon assistance juridique pour voir quelles mesures doivent être prises.

Je vous tiendrai informé de mes premières analyses.

Marc HORRY

Par **Flach62**, le **01/11/2012** à **16:46**

Mr Horry vous pouvez vous inscrire sur lagrangelatoussuire.forumactif.org sur ce site vous retrouvez le groupement des propriétaires des résidences de la Toussuire dont la votre.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés